

S'agirait-il de cela ici? Rien dans l'apocryphe ne nous autoriserait à bâtir une telle hypothèse. Si l'auteur de ce document avait eu le dessein de faire récupérer une telle dîme à son monastère, il se serait exprimé autrement. Il n'est question dans cet acte ni du cens recognitif ni de la none. Ce document se présente sous les dehors d'un acte de libéralité pure, ce n'est pas un acte d'expoliation. Parmi d'autres droits très importants, Pépin et Plectrude ont donné au fondateur du nouveau monastère une dîme laïque, la dîme allodiale que ces princes avaient perçue jusque-là sur les revenus de leur *fiscus*. Nul n'a le droit de sortir de là. C'eût été une curieuse façon de se forger un «titre irrécusable» à une dîme ecclésiastique, que de prétendre que l'on avait droit à une dîme laïque! Et ainsi tombe en pièces les prétendus mobiles, supposés par G. Kurth pour expliquer l'origine du faux⁴⁴).

Il faut vérifier à présent les objections qui ont été faites à l'encontre de la forme Ambra. Celle-ci serait fantaisiste⁴⁵). Notons d'abord qu'aucun de ceux qui se sont préoccupés de la question, pas plus que nous-même, ne sont des philologues, au sens que nous l'entendons à présent. On constatera ensuite que G. Kurth, dont K. Hanquet fut le disciple, a été fortement impressionné par le fait que dans l'apocryphe Andagium, qui fut en effet le nom du lieu où fut érigée l'abbaye de Saint-Hubert⁴⁶), lui a paru avoir été remplacé par Ambra. Il s'est cabré devant cette forme à ses yeux insolite. A plusieurs reprises au cours de nos recherches nous avons pu faire la même observation, surtout du côté des philologues⁴⁷). C'est ici une fois de plus le cas. G. Kurth

⁴⁴) Pour étayer sa thèse, G. Kurth fait flèche de tout bois. Avec le recueil où se trouve l'apocryphe du XI^e s. on a relié une feuille de papier qui porte une inscription de l'époque moderne où l'on note l'intérêt de l'apocryphe pour l'abbaye de Saint-Hubert. L'auteur de cette petite annotation a eu bien raison. Mais quel argument en tirer? Du XVII^e ou du XVIII^e s. au VII^e ou au VIII^e s., il y a un millénaire d'une histoire compliquée. Ce Ms. n^o 5 de la bibliothèque de la Ville de Namur est présentement en dépôt à la Société archéologique de Namur. Il se trouve à l'Hôtel de Croix.

⁴⁵) G. Kurth, o. c. — Saint-Hubert 2, p. 1, n. 1. — Ch. Grandgagnage, Mémoire sur les anciens noms de lieux de la Belgique orientale (Mém. couronnés de l'Acad. roy. de Belgique, t. 26) p. 51.

⁴⁶) Vita sancti Huberti, MG. SS., 15. 2, 908—910: (IX^e s.) *Cella quaedam antiquo nomine Andagium*.

⁴⁷) L'exemple le plus récent que nous ayons découvert concerne le germaniste le plus connu: J. Grimm, Il a étudié le vocable *andelangus*, s'est bâti une théorie. Tout comme G. Kurth, il a fait dire à un texte ce que celui-ci ne disait pas. Du coup les conclusions de son étude ont été bouleversées. J. Balon, L'andelangus en face du droit, ZRG. Germ. Abt. 78 (1962).